

Le vendredi 1 décembre 2023

Déclaration liminaire CSAL du Gard

Monsieur le président,

Après un an sans règlement intérieur de cette nouvelle instance nous allons discuter du règlement intérieur du fonctionnement du Comité Social d'Administration local.

A chaque nouvelle réforme, les droits des représentants des personnels sont revus à la baisse. Ce sont moins de droits pour préparer les réunions, moins de droits pour en rendre compte. Moins de droits, c'est moins de temps pour défendre les agents et les entendre.

Nous allons voir aujourd'hui si nous allons assister à un simulacre de dialogue social ou si ce règlement intérieur est amendable comme le prévoit les textes.

Dans la négative, quelle perte de temps et d'énergie pour vous comme pour nous Monsieur le président.

Un dialogue social n'est pas un dialogue de sourd.

Au-delà de ce point à l'ordre du jour, aujourd'hui nous déplorons l'absence de nos camarades de la CGT qui n'ont pu pour des raisons d'agenda être présents.

Ils ont tenu malgré tout à être présents en nous demandant de lire leur courte déclaration liminaire.

En effet, depuis votre arrivée il est difficile de trouver une date pour nous réunir.

Vous avez la volonté d'être présent à toutes les instances du dialogue social et c'est tout à votre honneur. Quand c'est au détriment du bon fonctionnement des instances ce n'est plus acceptable.

Vos obligations de part votre fonction vous obligent à reporter les dates ou à programmer des dates de réunion tardivement.

Lors du dernier groupe de travail, l'Inspecteur Santé et Sécurité nous a fait remarquer qu'il a pu assister pour l'année 2023 à toutes les réunions CSAL FS de l'Hérault et à aucune du Gard.

Tous les acteurs des CSAL FS sont donc impactés par ce mode de fonctionnement.

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Nous vous demandons donc de programmer nos dates de réunions au moins deux mois avant chaque instance en concertation avec tous les acteurs.

A l'ordre du jour de ce CSAL nous allons aborder la question des ponts naturels.

Le pont de l'ascension dans les documents préparatoires n'est pas proposé prétextant qu'il se déroule pendant la campagne déclarative. Les années précédentes cela n'avait pas fait obstacle à accorder ce pont naturel.

Les enfants ce jour-là n'ont pas école. Nous vous demandons d'accorder ce pont aux agents.

Ce pont financé par les congés des agents ne coûtera rien à l'administration même si nous revendiquons ici plutôt une autorisation d'absence.

Pour la campagne IR, il était classiquement accordé un jour d'autorisation d'absence aux agents pendant la campagne IR, dont le bénéficiaire était soumis à unique accord du chef de service puisque non vraiment prévu par la circulaire temps de travail DGFIP. Cela existait même si tous les agents n'en bénéficiaient pas.

Depuis deux ans on "découvre" que le pont naturel tombe pendant les campagnes IR et donc plus de pont naturel ce qui est exagéré.

Tout cela est effectivement mal venu pour les agents dans un contexte de GMBI désastreux.

En point 4 à l'ordre du jour l'actualisation des horaires d'ouvertures.

Dans les documents préparatoires, vous nous avez transmis la circulaire stratégie relation usager.

Il y a beaucoup à dire sur le sujet sur la réception téléphonique

Les résultats des campagnes d'appels mystères dans notre département ont été tellement catastrophiques que vous avez demandé un audit sur ce sujet.

Au-delà des constatations de l'audit, nous souhaiterions ici connaître les conséquences organisationnelles que vous allez en conclure.

En effet malgré les dispositions de la circulaire qui demandent à ce que le décroché téléphone soit une priorité, il est à constater qu'il n'y a pas assez d'agents pour assurer toutes les missions.

A juste titre les chefs de services priorisent les autres missions plutôt que la réception téléphonique. En effet, si les autres missions ne se font pas cela entraînent inévitablement des appels et des réceptions téléphoniques supplémentaires.



**La force de tous
les agents de la DGFiP**

La solution est simple : plus de moyen humains pour répondre et ce n'est pas l'intelligence artificielle qui va améliorer la situation quoi qu'en pensent nos politiques.

Au-delà des services testés SIE SIP, nous vous avons signalé les difficultés que l'antenne SIE 34 rencontrent :

- des contribuables se déplacent de l'Hérault sur Nîmes (renvoyés parfois par les collègues du 34)
- des appels téléphoniques de contribuables qui échouent au SIE de Nîmes (renvoyés parfois par les collègues du 34)
- des courriels qui échouent au SIE de Nîmes (renvoyé parfois par les collègues du 34)
- des APRDV qui échouent au SIE de Nîmes renvoyé par les collègues du 34

On se demande s'il y a un pilotage de la mission à la DDFIP du 34 ?

Au-delà du fait que le contribuable se fait balader de service en service au mépris des engagements de service public +, cela impacte l'activité du SIE de Nîmes.

Cela est donc doublement inacceptable

A quand des lignes fixes dédiées pour ce service ?

Manifestement les antennes extra départementales ont été mal conçues, et l'on cherche encore la logique organisationnelle au vu de l'absence d'efficience.

Y a t il eu un point d'étape avec la direction du 34 ?

Vous êtes le responsable des conditions de travail des agents de l'antenne et manifestement il y a beaucoup à revoir au niveau organisationnel comme matériel !

L'autre actualité brûlante du jour : les TH SECONCAIRES / GMBI et la TF re-confectionnée sur Nîmes Métropole

Cela dépasse nos pires craintes :

Des contentieux qui augmentent, par rapport à l'année dernière, des E contact qui explosent dans les SIP et plus de réception à l'accueil.

C'est pire qu'un accident industriel.

- Des enfants mineurs imposés à tort à la TH
- Des TH nouvelles pour des dépendances
- Des sociétés , SCI mais aussi SARL et autres associations imposées à la TH souvent à tort.

**La force de tous
les agents de la DGFIP**



- Des prélèvements TF de novembre non fait (pour les avis de TF reconditionnés) et reportés sur Décembre (prélèvements plus fort) alors que normalement aucun prélèvement n'était prévu en Décembre (cumul de frais avec Noël) et des contribuables qui n'y comprennent plus rien
- A cela s'ajoute aussi la conséquence de la création du super SIP de Nîmes. Les contribuables ayant des TF sur plusieurs adresses avec des contrats de mensualisations différents autrefois gérés par des SIP de Nîmes Est Sud et Ouest se retrouvent avec des régularisations élevées sur un contrat et des remboursements sur les contrats qui ne s'appuient pas sur une taxe.

Un capharnaüm sans nom pour rester polis et courtois

Le remerciement dans tout cela ?

Un directeur du Gard qui négocie pour accorder un pont naturel que les agents avaient depuis 10 ans !

Comment voulez-vous que les agents ne baissent pas les bras et expriment leur raz le bol quand vous les rencontrez !

On rajoute à cela des négociations salariales à la DGFIP au niveau national qui débutent bien mal par des propositions qui frisent l'insulte.

Les dernières évolutions substantielles du régime indemnitaire remontent à 2014 tandis que l'inflation cumulée sur la même période s'élève à 18,5 %. **Depuis 10 ans, notre régime indemnitaire perd chaque année un peu plus de valeur, à tel point que cette année nous travaillons gratuitement depuis le 25 octobre (sur le plan régime indemnitaire) !**

La dette indemnitaire est au moins aussi réelle que la dette en emplois ou la dette technologique que la Cour des Comptes a mis une dizaine d'années à reconnaître. L'Indemnité Mensuelle de Technicité et le barème de la prime de rendement n'ont pas été revalorisés depuis 2017 et la valeur du point ACF est inchangée depuis 2009 !

Au-delà de l'inflation durablement élevée ou des pertes cumulées de pouvoir d'achat, loin des compliments et des remerciements de tribune ou de plume, **à quel niveau la direction générale situe la juste reconnaissance de nos efforts consentis au quotidien ?**

DERNIERE MINUTE

Nous venons d'apprendre qu'il reporte en janvier 2024 les négociations indemnitaires en cours alors qu'une réunion était prévue ce jour et que les attentes des personnels sont immenses au regard des



**La force de tous
les agents de la DGFIP**

besoins de reconnaissance exprimées de longue date. Il donne en cela l'impression d'un gamin qui boude après que son maître lui a fait des reproches, lui qui était jusqu'alors un si bon élève.

Le Directeur Général justifie cette décision par le fait que les organisations syndicales, notamment *Solidaires Finances Publiques* se soient exprimées publiquement sur les difficultés majeures produites par le fiasco GMBI et la situation des hausses constatées par tout un chacun dans le réseau : hausse massive des avis THS, multiplications des sollicitations par mail et téléphone, et réclamations contentieuses...

Il s'offusque donc, avec une punition collective à toute notre collectivité professionnelle, de communications syndicales alors que lui-même, et vous aussi par ailleurs, ne cessez de divulguer publiquement des éléments de langages gouvernementaux en niant les loupés de votre administration.

C'est honteux vis-à-vis des contribuables et des personnels sous pression depuis des mois.

Que le plus haut fonctionnaire de notre administration, se permette dans cette situation de reporter ainsi une négociation qui concerne 94 000 agent-e-s est inacceptable.

Si le Directeur Général ne supporte pas le débat public, la contradiction et la triste réalité du terrain qui est de son fait et de celui du gouvernement qu'il soutient, s'il ne supporte pas une réalité exprimée par les organisations syndicales dans la presse, il peut quitter son poste.

Ce qu'il vient de faire est une attaque supplémentaire de la liberté d'action et d'expression syndicale et c'est inacceptable. C'est aussi une marque lourde de mépris envers les personnels de la DGFIP.



**La force de tous
les agents de la DGFiP**